



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions
Front Desk
Mailstop 1004
14200 Green Timbers Way
Surrey, BC V3T 6P3

OU

Télécopieur : 778-290-6110

OU

Courriel : patty.yi@rcmp-grc.gc.ca

**REQUEST FOR PROPOSAL
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
DEMANDE DE
PROPOSITION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

Title – Sujet Services d'architecture et de génie - Détachement de Dease Lake		Date 2020 juin 16
Solicitation No. – N° de l'invitation M2989-9-0404/A		Amendment No. – N° de la modification 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	1400	PDT (Pacific Daylight Time)
On / le :	2020 juillet 06	
F.O.B. – F.A.B See herein — Voir aux présentes	GST – TPS See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Patty Yi (patty.yi@rcmp-grc.gc.ca)		
Telephone No. – No. de téléphone 236-334-9653		Facsimile No. – No. de télécopieur 778-290-6110

Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée See herein — Voir aux présentes
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période d'invitation à soumissionner.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : CS 1.7 : Que signifie le sigle « PTSS » dans la version anglaise?

Réponse 1 : Ce sigle signifie *Protective Technical Services Section*, ou Section des services techniques de protection en français. Cette section de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) est responsable, entre autres, des caméras, de l'équipement vidéo en circuit fermé et des microphones.

Question 2 : DP 1.2 : Le document portant sur les exigences, les spécifications, les normes et les procédures générales (ESNPG) ne semble pas être inclus dans la demande de propositions. Pouvez-vous nous fournir ce document?

Réponse 2 : Le document se trouve ci-joint.

Question 3 : DP 4.10.6 : Pourriez-vous préciser les Premières Nations (le cas échéant) qui auront des droits d'examen ou des droits en matière de délivrance de permis pendant les phases de conception et/ou des exigences relatives à la surveillance sur le site pendant la construction?

Réponse 3 : La Première Nation Talhtan doit être informée de la portée de la construction, ce dont le chargé de projet de la GRC tiendra compte. La rénovation et l'agrandissement se feront sur un terrain appartenant à la GRC.

Question 4 : PD 4.16.2 : Pouvez-vous confirmer si l'ingénierie de la valeur doit être incluse dans les services de l'expert-conseil?

Réponse 4 : Oui, mais nous n'avons pas besoin d'un spécialiste pour ce domaine. L'équipe de l'expert-conseil peut remplir ce rôle sans embaucher un analyste de la valeur.

Question 5 : DP 9.1.1: Pouvez-vous fournir un lien vers la norme C2000?

Réponse 5 : C2000 est la norme conforme aux normes relatives aux bâtiments écologiques.

Question 6 : AP 2.3.3.3 : La municipalité régionale de Kitimat-Stikine ne délivre pas de permis de construction. Toutes les clauses sur les permis de construction dans la DP ne s'appliquent-elles donc pas (p. ex. PA 2.3.7.3 et SR 4.3.16)?

Réponse 6 : Nous avons communiqué avec la région de Kitimat-Stikine; celle-ci administre bien un processus de délivrance de permis de construction et collaborera avec nous afin de nous aider dans la mesure du possible. Bien qu'elle n'assure pas la surveillance et l'inspection de l'intégrité structurelle du bâtiment, elle examine les projets pour s'assurer qu'ils sont conformes aux règlements sur l'utilisation des terres et aux exigences relatives à la sélection de l'emplacement. Une demande de permis de déclaration de bâtiment et d'approbation d'emplacement doit être présentée avant le début de la construction.

Question 7 : SR 3.2.5 : Pouvez-vous confirmer si les crédits de la catégorie « Emplacement et transport » (jusqu'à 16) peuvent être exclus de la note relative aux normes LEED, puisque ces crédits ne sont pas pris en compte à la section DP 9.1.1?



Réponse 7 : La GRC ne cherche pas à obtenir des attestations ou des crédits précis. L'expert-conseil devra faire un suivi par rapport à notre note afin de s'assurer du respect de l'objectif de la certification LEED Or. Si l'expert-conseil souhaite exclure ces crédits tout en respectant les obligations de la DP, la GRC est d'accord avec cette suggestion.

Question 8 : SR 3.2.5: Pouvez-vous confirmer si la modélisation énergétique (qui est différente de la modélisation selon le Code national de l'énergie pour les bâtiments) requise pour le crédit relatif à l'optimisation du rendement énergétique de la catégorie LEED « Énergie et atmosphère » (jusqu'à 18 points possibles) doit être incluse dans la portée des travaux?

Réponse 8 : Voir la réponse 7.

Question 9 : RS6 : Vérification relative aux normes LEED : La portée des travaux de l'entrepreneur comprendra-t-elle la présentation de preuves de réalisation ou de respect de chaque crédit LEED? La portée des travaux de l'expert-conseil comprendra-t-elle la vérification de ces preuves dans le cadre des services d'administration du contrat? (Il s'agit d'une étape importante pour confirmer que les caractéristiques liées à la certification LEED de la conception sont bel et bien incluses dans la construction, même si la certification n'est pas demandée.)

Réponse 9 : L'expert-conseil doit démontrer que la note proposée aux fins de suivi est obtenue à partir de l'étape de la conception pendant la construction.

Question 10 : Les nombres et les catégories des estimations aux sections SR 4.3 et SR 8.7 diffèrent comme suit :

ÉTAPE	SR 4.3	SR 8.7
1. Analyse	Catégorie D – confirmer	Catégorie D – confirmer
2. Schéma	Catégorie C	Catégorie D – nouveau
3. Élaboration de la conception	Catégorie C – mettre à jour	Catégorie C
4. Documents de construction – 33 %	Catégorie C – mettre à jour	-
1. Documents de construction – 66 %	Catégorie B	Catégorie B
1. Documents de construction – 99 %	Catégorie A	-
1. Documents de construction – 100 %	Catégorie A – mettre à jour	Catégorie A

Réponse 10 : Veuillez utiliser la section SR 8.7, car elle est plus pertinente pour l'estimation et la planification des coûts.

Question 11 : L'annexe A mentionne qu'un architecte-paysagiste, un spécialiste de mise en service, et un spécialiste des coûts sont nécessaires dans le cadre de l'équipe de l'expert-conseil. Le formulaire d'identification de l'équipe, à l'annexe B demande les détails de l'expert-conseil principal et d'ingénierie civile, structurale, mécanique et électrique. Devrions-nous inclure à la proposition le curriculum vitae de l'architecte paysagiste, du spécialiste de la mise en service et du spécialiste des coûts

Réponse 11 : La décision revient au promoteur d'inclure le curriculum vitae de ces disciplines s'ils estiment qu'ils sont requis



Question 12 : Concernant la DP M2989-9-0404/A - Architecte et Ingénieur – Détachement de Dease Lake, y a-t-il des suggestions de moyens de déplacement au site du projet ou potentiel soutien de la part de la GRC?

Réponse 12: Tous les frais de déplacement connexes sont au sein de la section de débours. Le consultant doit voyager par leurs propres moyens lorsque nécessaire et au besoin. Le service de l'air de la GRC pourraient appuyer certaines visites pendant la construction. Cela sera déterminé au cours de la phase de construction, si nécessaire.

RAPPEL À TOUS LES SOUMISSIONNAIRES :

Toutes les demandes de renseignements concernant l'appel d'offres DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ CONTRACTANTE dont le nom figure à la page 1 de la demande de propositions, à l'adresse courriel patty.yi@rcmp-grc.gc.ca.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.